



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montagne

Question écrite n° 31203

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des éleveurs d'ovins de l'Ain. En effet, depuis quelques mois, des attaques sont perpétrées par des loups contre des troupeaux de moutons dans la région du Bugey. Face au danger et aux risques que font courir ces prédateurs à la pérennité de l'activité pastorale, il lui demande quelles mesures il entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales met en place à partir de 2004 une mesure de protection des troupeaux contre la prédation cofinancée par la Commission européenne. Cette mesure comprend une aide à l'acquisition de filets et de chiens de protection et au gardiennage supplémentaire rendu nécessaire par la présence du prédateur. Pour 2004, nos services déconcentrés proposent ainsi dans l'Ain des moyens suffisants pour répondre aux demandes des éleveurs confrontés à ce problème majeur. Par ailleurs, un technicien spécialiste de la prédation est présent auprès d'eux, pour les aider à mobiliser cette aide et à la mettre en oeuvre de façon pratique. De façon plus générale, il convient de rappeler que le groupe national de gestion du loup, présidé par le ministère de l'écologie et du développement durable et où sont représentés des élus et des éleveurs, se donne pour objectif de déterminer les modalités pratiques d'un contingentement de la population de loups en France. Cet objectif vise à limiter le coût de la présence du prédateur tant pour l'État que pour les éleveurs, dans le respect des engagements internationaux et communautaires de la France. Dans ce cadre, le Gouvernement est favorable à une gestion concertée de la population de loups. Il est clair en effet que c'est une véritable régulation de l'espèce, une protection efficace des éleveurs et une élimination des loups dangereux qui donneront une chance à l'ordre public et à l'activité pastorale dans les zones concernées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31203

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2003, page 9927

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6574